

# Et si les 80 km/h étaient suspendus...

La nouvelle limitation de vitesse est attaquée par 57 députés. Le Conseil d'Etat décide ce matin s'il met le décret entre parenthèses avant de juger sur le fond.

PAR ÉMILIE TORGEMEN

**DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUILLET**, les vitesses autorisées de circulation ont été abaissées de 90 à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans glissière ni muret de sécurité. Mais pour un grand nombre d'opposants, le sujet est loin d'être clos. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat décidera s'il suspendra la limitation à 80 km/h. « Si la juridiction suspend le décret, ce sera un peu notre Coupe du monde, nous irons défiler sur les Champs-Élysée en bus ouvert ! » promet M<sup>e</sup> Rémy Josseaume, l'avocat qui défend la requête de 57 députés de gauche comme de droite, mais pas de la majorité.

Assez peu probable que l'exécutif recule, mais ce n'est pas ce qui arrête le groupe d'élus opposés à cette mesure phare du gouvernement.

La cinquantaine de députés a déposé un recours dès décembre et la procédure durera en fait un à deux ans mais, lors de ce premier passage devant les juges, l'enjeu est de savoir s'il y a urgence à suspendre la mesure avant de juger le fond. « Le Premier ministre a agi par règlement, sans aucun débat parlementaire. Nous n'avons pas d'autre choix que d'attaquer »,



LP/ARNAUD DUNONTER

Compiègne (Oise), le 5 juillet. Les requérants pointent notamment la discrimination entre les territoires urbains et ruraux face à cette mesure.

explique Pierre Morel-A-L'Huissier, le député (UDI) de Lozère. Cet avocat de profession qui s'autoproclame le Scud promet « qu'il ne lâchera rien ». Il rappelle qu'il a fait plier le gou-

vernement Chirac sur la prime d'aménagement du territoire.

Le recours présenté aujourd'hui fait feu de tout bois. Sur la forme, les députés s'interrogent sur l'absence de la signature du

ministre du Budget sur le décret, pour une mesure qui impacte les finances publiques. « C'est totalement anormal », pointe le député de Lozère.

**DES RÉSULTATS  
PEU FIABLES**

une expérimentation qui, elle-même l'a reconnu, n'est pas significative », note M<sup>e</sup> Rémy Josseaume. En effet, entre juillet 2015 et juillet 2017, la limitation de 80 km/h avait été testée sur 86 km de routes sous l'impulsion de l'ancien ministre de l'Intérieur. Les chiffres

## Un particulier attaque également...

### APRÈS L'AUDIENCE

qui examinera aujourd'hui la requête des 57 parlementaires contre les 80 km/h, celle d'un particulier passera également peu après dans la journée devant le Conseil d'Etat. Un homme de 76 ans, installé dans les gorges de l'Ardèche,

a lui aussi décidé d'attaquer le Premier ministre et son décret instaurant cette limitation depuis le 1<sup>er</sup> juillet sur les routes secondaires.

En montant à Paris, ce requérant compte bien faire valoir ses arguments pour contester la décision gouvernementale. Et parmi

ceux qu'il développera devant le Conseil d'Etat, en appui de sa requête en annulation et suspension, il pointe, entre autres, l'insuffisance de motivation du décret, la mise en danger d'autrui et les atteintes à l'environnement que finirait par occasionner une telle mesure.

Sur le fond, « c'est la question de non-discrimination entre territoires urbains et territoires ruraux qui se pose », ajoute Pierre Morel-A-L'Huissier. Alors que l'immense majorité des nationales et des départementales qui passent aux 80 km/h sont dans des territoires ruraux.

« Nous plaignons aussi l'erreur, de fait, de l'administration qui a appuyé cette mesure sur

des critères, les chiffres étaient plutôt bons avec une mortalité en baisse, mais la Sécurité routière avait concédé que cette durée ne permettait pas de résultats fiables.

Pour le pack des 57 requérants, ce ne sont que les premiers pas devant le Conseil d'Etat. Si la plus haute cour administrative française ne leur donne pas satisfaction, ils se tourneront vers la Cour européenne des droits de l'homme.

qui insistait sur l'importance du préservatif et du dépistage. Et encore, ce constat est sans doute en deçà de la réalité car les chiffres « ne prennent pas en compte les personnes n'ayant pas consulté, notamment en raison de l'absence de symptômes ».

VOIX  
EXPRESS



Sébastien Gaquerel

42 ans, **couvreur**  
LE HAVRE (76)



Elisabeth Ferro-Vallé

51 ans, **experte diversité**  
NANTES (44)



Anne-Marie Ourvouai

69 ans, **retraîtée**  
HENNEBONT (56)



Manon Cariou

23 ans, **étudiante**  
BREST (29)



John Bruère

68 ans, **retraité**  
MAISONS-LAFFITTE (78)

## RESPECTEZ-VOUS LA LIMITATION À 80 KM/H ?

PROPOS RECUEILLIS PAR  
JONATHAN ROISIN

**Pas vraiment.** Je ne le fais que si je vois sur Waze qu'il y a un radar ou que la police est sur mon chemin. Sinon, c'est 90, comme avant ! D'ailleurs, sur la route que j'emprunte pour aller travailler, ils ont laissé les panneaux de limitation à 90. Ce qui pourrait induire les gens en erreur. Et permettre de mettre des amendes !

**Pas le choix.** Sans permis, je ne peux plus travailler. Alors je roule à 80, même si ça me fait perdre beaucoup de temps. Le problème, c'est qu'il y a des gens qui roulent à 75 voire 70 par peur des radars. Et avec la limitation à 80, vous ne pouvez plus les doubler. La semaine dernière, j'ai fait Avignon-Cahors. Une vraie galère !

**J'essaie.** Mais depuis quinze jours que la limitation s'applique, j'ai beaucoup de mal. J'ai tellement l'habitude de rouler à 90. Passer à 80, ce n'est pas automatique. Et je me surprends encore à rouler à 90 malgré ma bonne volonté. Le déclic est en train de se faire, mais j'ai encore besoin du régulateur pour y arriver.

**Oui.** Pour moi, c'est une très bonne chose que le gouvernement ait fait passer une telle mesure, ça va dans le bon sens. Il y a un an, une fille avec qui j'ai été au collège est décédée dans un accident. En partie à cause de la vitesse. Alors je me dis que si ça peut sauver des vies, ce n'est pas un gros sacrifice.

**Non.** C'est n'importe quoi. Le gouvernement nous infantilise d'une manière incroyable. On croirait qu'il s'adresse à des gamins de 10 ans irresponsables ! Dans le temps, j'aimais conduire, c'était la liberté, mais aujourd'hui avec toutes ces lois restrictives qui s'accumulent, je n'ai même plus envie de rouler.